



180 Secondes pour les droits de l'homme 7 avril 2017 – 1^{ère} édition

Après le concours de plaidoiries des lycéens, le Mémorial de Caen donne la parole aux collégiens de 4^e et 3^e. Ils auront 3 minutes pour dénoncer une atteinte aux droits de l'homme sous la forme de leur choix : plaidoirie, exposé, poésie, théâtre, musique, mime...

Le 7 avril prochain, le Mémorial de Caen accueillera la finale de cette première édition de 9h30 à 12h.

Le concours est ouvert aux collégiens de l'Académie de Caen, 12 établissements normands y participent.

Quelques points du règlement

- Les défenses orales des droits de l'homme sont préparées et présentées soit par un candidat seul, soit par une équipe constituée de 2 candidats maximum.
- Les pré-sélections se sont déroulées dans les collèges qui ont organisé leur propre manifestation.

Le Mémorial de Caen a visionné l'ensemble des fichiers vidéo envoyé par les établissements inscrits et a sélectionné 20 équipes, soit 32 élèves, pour la finale. Vous trouverez en PJ la liste des 20 équipes finalistes.

La finale se déroulera au Mémorial de Caen le 7 avril devant un public composé de collégiens et un jury représentant le monde éducatif, médiatique et un représentant du Mémorial. La délibération du jury aura lieu immédiatement après le passage de l'ensemble des candidats.

L'année prochaine, **180 Secondes pour les droits de l'homme**, sera proposé aux collégiens de toute la France.